



REPUBLICQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-026

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Antoine MALEYSSON a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés : Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	3
Nombre d'absents :	3

Objet : AFFAIRES FONCIERES – Cession d'une partie du domaine public à Mme PARET Sylviane et M. DEVILLE Didier – Village d'Artites – Parcelle M 1882

Vu la délibération n° 2022-02-052 du 8 avril 2022 actant le principe de cette cession.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 mars 2025.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, en charge des affaires foncières, expose aux membres du conseil municipal que l'avis des domaines a été demandé pour la parcelle M 1882 pour cette emprise de 26 m².

L'estimation des services des domaines fixe le tarif à 18.84€ / m², soit un total de 490€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-  **Approuve** la cession de l'emprise de 26 m² au prix de 490€ pour la parcelle de terrain M 1882,
-  **Dit** que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
-  **Autorise** Madame le Maire à signer la cession et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,
Patricia GOUDARD